



Les Cordeliers
1, rue Aspirant Jan
05105 Briançon cedex
Tél : 04 92 21 35 97
Fax : 04 92 20 38 90
accueil@cccbrianconnais.fr
www.ccbrianconnais.fr

DELIBERATION
N°2014-101 du 09 octobre 2014

OBJET : Convention de partenariat du SIG mutualisé « Géomatique Mutualisée des Alpes du Sud : GéOMAS »

Rapporteur : Thierry BOUCHIÉ

Le 09 octobre 2014 à 18 heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 01 octobre 2014 en la salle du Conseil – Les Cordeliers, sous la présidence de M. Alain FARDELLA.

Nombre de conseillers en exercice : 46

- Présents : 32 pour les délibérations n°2014-96 et 2014-97
33 de la délibération n°2014-98 à 2014-101
35 de la délibération n°2014-102 à 2014-106 à 2014-105
36 de la délibération n°2014-106 à 2014-108
30 pour la délibération n°2014-109
36 pour les délibérations n°2014-110 et 2014-111
- Nombre de pouvoirs : 9 de la délibération n°2014-96 à 2014-105
8 de la délibération n°2014-106 à 2014-108
7 pour la délibération n°2014-109
8 pour les délibérations n°2014-110 et 2014-111
- Votants : 41 de la délibération n°2014-96 à 2014-97
42 de la délibération n°2014-98 à 2014-101
44 de la délibération n°2014-102 à 2014-108
37 pour la délibération n°2014-109
44 pour les délibérations n°2014-110 et 2014-111

M. Roger GUGLIEMETTI est nommé secrétaire de séance.

Etaient présents : M. Gérard FROMM, Mme Nicole GUERIN, Mme Francine DAERDEN, M. Eric PEYTHIEU, Mme Catherine GUIGLI, M. Maurice DUFOUR (à partir de la délibération n° 2014-98), M. Yvon AIGUIER, Mme Marie MARCHELLO (à partir de la délibération n°2014-106), M. Bruno DAVANTURE, Mme Renée PETELET, M. Mohamed DJEFFAL, Mme Claude JIMENEZ, M. Romain GRYZKA, Mme Catherine VALDENNAIRE, M. Bruno MONIER, Mme Catherine MUHLACH, M. Jean-Franck VIOUJAS, M. Régis JOUFFREY, M. Roger GUGLIEMETTI, M. Gilles du CHAFFAUT, M. Marc FORNESI, M. Jean-Louis CHEVALIER, Mme Claudine CHRETIEN, M. Pierre LEROY, Mme Estelle ARNAUD, Mme Anne-Marie PEYTHIEU, M. Philippe STOCKLI, M. Alain FARDELLA, M. Philippe MICHELON, M. Jean-Michel REYMOND, M. Thierry BOUCHIÉ, M. Olivier FONS (à partir de la délibération n°2014-102), Mme Nicole MATHONNET (à partir de la délibération n°2014-102), M. Sébastien FINE, Mme Patricia ARNAUD, M François BOULANGER.

Avait donné pouvoir : Mme Fanny BOVETTO à M. Mohamed DJEFFAL
M. Gilles MARTINEZ à M. Gérard FROMM
Mme Marie MARCHELLO à Mme Nicole GUERIN (de la délibération n°2014-96 à 105)
Mme Catherine LIONNET à M. Jean-Franck VIOUJAS
M. Jean-Pierre SEVREZ à M. Régis JOUFFREY
Mme Anne-Marie FORGEOUX à M. Roger GUGLIEMETTI
M. Guy HERMITTE à M. Marc FORNESI
M. Jean-Luc NEVEU à M. Philippe STOCKLI
Mme Dominique BRACHET à M. Alain FARDELLA

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Briançonnais approuvés par Arrêté Préfectoral n° 2011-300-1 en date du 27 octobre 2011 portant compétence, au titre des équipements et services collectifs concourant à la structuration du territoire, en matière de développement et coordination d'un Système d'Information Géographique (SIG),

Vu les dispositions de l'article L.5111-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatives à l'établissement de conventions entre collectivités territoriales,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5210-3 et L5214-16,

Considérant le besoin de faire émerger une vision territoriale partagée et intégrée de l'accès aux usages et services numériques soit aux niveaux national, régional ou départemental,

Considérant les décisions et orientations du Comité Interministériel pour la Modernisation de l'Action Publique (CIMAP) et du double objectif recherché du renforcement de l'efficacité des services publics au meilleur coût,

Considérant la nécessité de mutualiser l'information géographique afin d'avoir une vision globale à l'échelle locale et à l'échelle départementale,

Considérant qu'une convention de « fond de concours » est nécessaire pour définir les conditions de la mutualisation du projet entre les Communautés de Communes, la Communauté d'Agglomération au coût d'acquisition et le Conseil Général des Hautes-Alpes.

Considérant la procédure d'appel d'offres du 4/08/2014 conduite sur le fondement du cahier des charges arrêtée par les acteurs du projet et lancée d'un commun accord par le Conseil Général des Hautes-Alpes,

Considérant l'avis de la commission d'appel d'offres du Conseil Général des Hautes-Alpes rendu sur proposition établie par le groupe technique composé des représentants des acteurs du projet et qui attribue à la société Business Geografic le marché de SIG mutualisé départemental.

Vu l'avis favorable de la commission Développement économique en date du 16 septembre 2014,

Vu l'avis favorable des membres du Bureau en date du 15 septembre 2014,

Le Conseil Communautaire à l'unanimité

- Approuve le projet de SIG départemental fondé sur la mutualisation des moyens matériels et humains, et le projet de convention s'y rapportant joint en annexe,
- Donne mandat au Président pour engager les démarches nécessaires selon les conditions de participation définies dans la convention de partenariat ci-jointe,
- Désigne au sein du Conseil Communautaire pour participer au comité de pilotage du projet selon la convention de partenariat,
 - titulaire : Thierry BOUCHIÉ
 - suppléant : Alain FARDELLA

- Autorise le Président à signer l'ensemble des documents se rapportant au projet,
- Autorise le Président, ou son délégué, à signer la convention de partenariat ci-jointe établie avec les EPCI participantes et le Conseil Général des Hautes-Alpes.

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme
Le Président,



Alain FARDELLA.



Date affichage : 16 OCT. 2014